



# FEUILLE OFFICIELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAÎSSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.

## PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes . . . . . 3 francs.  
Chaque ligne au-dessus . . . . 0 fr. 40 cent.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

N° 20.

SAMEDI 12 MAI 1866.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an . . . . . 15 francs.  
Six mois . . . . . 8  
Trois mois . . . . . 4  
Un numéro . . . . . 0 fr. 50 cent

## PARTIE OFFICIELLE.

L'Empereur a reçu aujourd'hui, à deux heures, dans la salle du Trône, au palais des Tuilleries, la députation du Corps législatif chargée de lui présenter l'Adresse votée par le Corps législatif en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à la séance impériale d'ouverture de la session législative.

Le président et les membres du bureau du corps législatif étaient à la tête de cette députation, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de députés.

L'Empereur avait à sa droite Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon et S. A. Monseigneur le Prince Joachim Murat, et à sa gauche S. A. Monseigneur le prince Lucien Bonaparte.

Se sont tenus de chaque côté des princes :

Les grands officiers de la Couronne, le commandant en chef de la garde impériale, l'adjudant général du palais, les aides de camp, les premiers officiers et les officiers de la Maison de l'empereur, et les officiers de service de la Maison de son Altesse Impériale Monseigneur le prince Napoléon.

Les ministres et les membres du Conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, le grand chancelier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, le gouverneur de l'hôtel impérial des Invalides, et le commandant supérieur de la garde nationale de la Seine,

Le président du Corps législatif a donné lecture de l'Adresse votée dans la séance du 20 mars :

L'empereur a répondu :

« Monsieur le président,  
« Messieurs les députés,

« La grande majorité du Corps législatif a affirmé une fois de plus, par le vote de l'Adresse, la politique qui nous a donné quinze années de calme et de prospérité. Je vous en remercie. Sans vous laisser entraîner par de vaines théories qui, sous de séduisantes apparences, s'annoncent comme pouvant seules favoriser l'émancipation de la pensée et de l'activité humaine, vous vous êtes dit que nous aussi nous voulons atteindre ce même but, en réglant notre marche sur l'apaisement des passions et sur les besoins de la société. Notre mobile n'est-il pas l'intérêt général? Et quel attrait aurait donc, pour vous votre mandat, pour moi le pouvoir, séparés de l'amour du

bien? Supporteriez-vous tant de longs et de pénibles travaux si vous n'étiez animés du vrai patriotisme? Supporterais-je, depuis dix-huit ans, le fardeau du Gouvernement, les préoccupations de tous les instants et cette lourde responsabilité devant Dieu comme devant la nation, si je ne trouvais en moi la force que donnent le sentiment du devoir et la conscience d'une utile mission à remplir.

« La France veut ce que nous voulons tous: la stabilité, le progrès et la liberté, mais la liberté qui développe l'intelligence, les instincts généreux, les nobles efforts du travail, et non la liberté qui, voisine de la licence, excite les mauvaises passions, détruit toutes les croyances, ranime les haines et enfante le trouble. Nous voulons cette liberté qui éclaire, qui contrôle, qui discute les actes du Gouvernement, et non celle qui devient une arme pour le miner sourdement et le renverser.

« Il y a quinze ans, chef nominal de l'État, sans pouvoir effectif, sans appui dans la Chambre, j'osai, fort de ma conscience et des suffrages qui m'avaient nommé, déclarer que la France ne périrait pas dans mes mains. J'ai tenu parole. Depuis quinze ans, la France se développe et grandit. Ses hautes destinées s'accompliront. Après nous, nos fils continueront notre œuvre. J'en ai pour garants le concours des grands Corps de l'État, le dévouement de l'armée, le patriotisme de tous les bons citoyens, enfin, ce qui n'a jamais manqué à notre patrie, la protection divine. »

Les paroles de l'Empereur ont été suivies des cris répétés de *Vive l'Empereur!*

(*Moniteur universel.*)

## COMMANDEMENT

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON,

Par ordre du Commandant en date du 8 mai 1866, M. GOIS, aide-commissaire de la marine, a été nommé chef du service administratif à Miquelon en remplacement de M. DELONGES, écrivain de la marine.

Par ordre du Commandant, de même date, M. DELONGES, écrivain de la marine, chef du service administratif à Miquel



## AVIS.

lon, a été appelé à continuer ses services au chef-lieu.

Par arrêté du Commandant de la colonie en date du 7 mai 1866, puis sur la proposition du chef du service judiciaire, le sieur Cantaloup, brigadier de gendarmerie p. i. détaché à Miquelon, a été autorisé à remplir, dans l'étendue de ce canton, les fonctions d'huissier.

DÉCISION portant nomination des assesseurs près le conseil d'appel, statuant comme tribunal criminel pour l'année 1866.

Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,  
Vu l'article 49 de l'ordonnance du 26 juillet 1833, sur  
l'organisation judiciaire de la colonie;  
Sur la proposition du chef du service judiciaire;

Décide :

Sont nommés, pendant une année, assesseurs près le conseil d'appel, statuant comme tribunal criminel,

## MEMBRES TITULAIRES :

MM. PRIMA,  
PEPIN, françois,  
MIGNOT,  
H. LECHARPENTIER,

## MEMBRES SUPPLÉANTS :

MM. DELAMARÉ,  
MAZIER,

Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, transcrise au greffe du Conseil d'appel, et, en outre, insérée tant au journal qu'au bulletin officiel de la colonie.

Saint-Pierre, le 5 mai 1866,

V. CRENN.

Par le Commandant,  
Le chef du service judiciaire,

Ch. FAURE.

Enregistré au greffe de la colonie, f° 30, n° 35,  
Saint-Pierre, le 7 mai 1866,  
Le greffier p. i. E. SASCO.

## Service de l'Ordonnateur.

Par ordre de l'ordonnateur en date du 5 mai 1866, M. GOIS, aide-commissaire de la marine, arrivant de France, a été chargé des détails des Travaux, Subsistances, Hôpitaux et Prisons, en remplacement de M. TRANCHEVENT, officier du même grade, et des Fonds et Revues, en remplacement de M. VERRON, commis de marine.

Par ordre de l'ordonnateur, M. VERRON, commis de marine, a été chargé des détails des Fonds, Revues et Hôpitaux, en remplacement de M. GOIS, aide-commissaire, appelé à continuer ses services à Miquelon.

## INSCRIPTION MARITIME.

Par jugement du tribunal maritime commercial, en date du 8 mai 1866, le nommé Herlido, Joseph-Marie, novice inscrit à Paimpol, f° 1,251, n° 983, embarqué en 1865, en qualité de novice sur la goëlette la *Créole*, a été condamné à trois de prison, par application des articles 66 et 67 du décret-loi du 24 mars 1852, pour désertion à l'étranger.

## INTÉRIEUR.

Il sera procédé le mardi, 12 juin 1866, à une heure de relevée, au cabinet de l'ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au plus offrant, de la location de la ferme Durand, sise à Langlade.

Le cahier des charges est déposé au magasin général.

Saint-Pierre, le 7 avril 1866.

L'ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

J.-C. DAIN.

M. Vr. Lefrançois a formé auprès de l'administration une demande à l'effet d'être autorisé à prolonger d'un mètre au Nord, la cale Ouest de celles qu'il possède au sud du Bara-chois, pour l'usage de son habitation.

L'enquête de Commodo et incommodo est ouverte sur cette demande.

Les réclamations seront reçues au bureau de l'ordonnateur, tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 16 mai inclusivement.

Saint-Pierre le 7 Mai 1866.

L'ordonnateur, f. f. de Directeur de l'intérieur,  
J.-C. DAIN.

M DAIN, Jean, Baptiste, Anténor, a formé auprès de l'administration une demande à l'effet d'être autorisé à établir aux bords de l'étang Boulot une scierie mécanique et à dériver pour cet objet, les eaux des quatre petits étangs de la vigie et celles de l'étang du Goëland.

Sa demande comprend, en outre, la concession de la ligne de terrain nécessaire à la conduite de ces eaux à l'endroit où il a l'intention de former son établissement, le tout figuré au plan fourni par lui à l'administration.

L'enquête de commodo et incommodo est ouverte sur cette demande.

Les réclamations seront reçues tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 21 mai courant inclusivement, par M. le contrôleur colonial, qui tiendra le plan de l'établissement projeté à la disposition des intéressés qui voudraient en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 9 mai 1866.

L'ordonnateur, f. f. de Directeur de l'intérieur,  
J.-C. DAIN.

## DOMAINE.

Tableau indicatif des grèves et des terrains qui seront vendus aux enchères publiques, par suite des demandes adressées à l'administration.

NOMS ET PRÉNOMS des demandeurs	NUMÉROS d'enregistrement des demandes	DÉSIGNATION DES GRÈVES OU TERRAINS DEMANDÉS
Briand, Joseph	124	Terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de la ville, Borné au Nord par la rue Brue ; au Sud par la concession Vigneau (honoré) à l'Est par la concession du demandeur, à l'Ouest par un terrain vague.
Dain, Jean-Baptiste, Alexandre	125	Terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de l'Etang Boulot. Borné au N. par un terrain vague et les concessions Gautier Prosper, et Vigneau Joseph, au S. par l'Etang Boulot à l'E. par les prairies Fitzgerald, frères et Théberge, Aimé, et à l'Ouest par un terrain vague.

Les personnes qui croiraient avoir des droits sur ces terrains sont invitées à adresser leurs réclamations à l'ordonnateur, dans le délai d'un mois.

Saint-Pierre, le 28 avril 1866.

Le conducteur chargé des travaux,  
C. SÉVENO.

Vu. L'ordonnateur

J.-C. DAIN.

## SERVICE JUDICIAIRE.

### Bureau d'assistance.

Par arrêt en date du 1<sup>er</sup> du courant, M. MAZIER, habitant notable, a été désigné pour faire partie du bureau de l'assistance judiciaire pendant un an.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1867, ce bureau restera donc composé comme suit:

M M Le contrôleur colonial, président.

Tranchevent aide-commissaire de la marine, délégué de l'ordonnateur,

Mazier, habitant notable.

Toute personne qui réclamera l'assistance judiciaire, adressera sa demande au contrôleur colonial remplissant dans la colonie les fonctions de ministère public; à l'appui de sa demande elle fournira une déclaration attestant qu'elle est, à raison de son indigence, dans l'impossibilité d'exercer des droits en justice et contenant l'énumération détaillée de ses moyens d'existence.

Elle affirmera la sincérité de sa déclaration, à Saint-Pierre, devant l'ordonnateur; à Miquelon, devant le chargé du service administratif en cette île: il lui en sera donné acte au bas de sa déclaration.

### PACKET.

La goël. paquebot *Stella-Maris*, cap. Detcheverry, venu de Sidney, a mouillé sur la rade, vendredi matin, 4 du courant.

Elle a apporté les malles d'Europe et d'Amérique du 12 avril.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

Nous lissons dans le *Globe* de Londres du 15 mars: « Les courageux promoteurs de la grande et noble entreprise qui a pour objet de relier le Royaume-Uni avec le continent d'Amérique par un câble sous-marin ne reculent pas devant des insuccès réitérés, ils semblent même avoir redoublé d'ardeur. Le meeting qui a eu lieu hier en faveur de ce projet a fait voir que ceux qui sont chargés de la direction de cette étonnante entreprise comptent parfaitement qu'elle réussira. Leur projet s'est même agrandi; non seulement ils sont prêts à essayer, à lever et à compléter le câble qui repose maintenant sur le lit de l'Atlantique, mais encore à en poser un qui sera totalement nouveau. Le courage de M. Fela paraît infatigable. MM. Canning et Warley ont dans leur science une foi sans bornes. Le capitaine Anderson garantit que le *Great Western* pourra servir admirablement de base d'opération. Non-seulement il est prêt à lutter contre de plus grands obstacles que ceux qui entraînaient son entreprise l'été dernier, mais encore il est persuadé que ses amis et lui pourront les surmonter. M. Canning est sûr de pouvoir retrouver l'ancien câble et de l'amener triomphalement à la côte opposée. Espérons que toutes ces prévisions se réalisent. Il est beau de voir la noble énergie des promoteurs et des amis du câble atlantique: ils méritent de réussir, ne fût-ce qu'en récompense de leur généreuse audace et de leur indomptable persévérance.

(Moniteur.)

### Aperçu météorologique de la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril.

Les circonstances météorologiques de cette partie du printemps ordinairement caractérisée par une élévation notable de la température et le calme relatif de l'atmosphère, se sont produites cette année avec une particularité telle, que, nonobstant la saison qui s'avance assez rapidement, il n'est pas toujours facile de les concilier avec les idées qui se rattachent généralement à la dénomination de printemps. Nous devons noter en effet qu'il a gelé encore assez fort dans la nuit du 16 au 17, dans la matinée du 17, dans les nuits du 17 au 18, du 19 au 20, du 20 au 21, du 28 au 29. Le thermomètre a varié de — 3° à plus 8°; la journée la plus chaude a été le 23, dans laquelle la moyenne

s'est élevée à 5°, 5; les plus froides ont été le 17 et le 20, dans lesquelles la moyenne n'a pas atteint 1°, malgré l'action très-vive que les rayons du soleil auraient pu exercer sur l'atmosphère; les journées du 24, du 26 et du 27 ont présenté de grandes oscillations thermométriques; dans la première, la température s'est abaissée jusqu'à 0° au milieu même de la journée; entre 3 h. et 4 h. 1/2 du soir, elle a varié à trois ou quatre reprises de 1° à 3°, 5, et ce n'est qu'à une heure assez avancée qu'elle a acquis un peu de stabilité; le 26 et le 27 ont présenté également une sorte de minimum vers 4 h. du soir; du reste les soirées du 24 et du 26 méritent une mention particulière pour le mauvais temps qui s'est élevé presque subitement et qui a occasionné quelques sinistres, soit sur les banes, soit à Saint-Pierre même. Le 24, le baromètre a baissé rapidement de 6 millimètres de 1 h. à 4 h. du soir, et a remonté brusquement de 3 millimètres entre 4 h. et 4 h. 1/2, pour redescendre encore dans la nuit; le vent a passé presqu'en foudre au sud-est vers 3 h. 45 et pendant quelques minutes a soufflé avec la violence d'une bourrasque; la pluie, qui tombait déjà forte depuis 10 h. du matin, est devenue torrentielle de 6 h. 5 à 6 h. 12 et a donné dans ces quelques minutes plus de 15 millimètres d'eau; la mer est devenue très-mauvaise dans le Bârachois et le courant s'est fait sentir avec une violence peu commune; un grand nombre de personnes ont remarqué comme nous la rapidité avec laquelle la mer montait et descendait de plusieurs décimètres dans l'espace de quelques minutes. La soirée du 26 avril a présenté de plus grandes oscillations barométriques que celle du 24; ainsi la pression atmosphérique qui était de 749 mm à 1 h., n'était plus que de 739 mm à 4 h. 1/2; quant au thermomètre il a descendu rapidement de 5° à 2°, pour remonter de nouveau jusqu'à 4°, redescendre à 2°, 5 et remonter une troisième fois jusqu'à 3°, 5; mais le vent n'a pas soufflé si impétueusement que le 24, la pluie qui est tombée de 3 h. 1/2 à 4 h. n'a pas été tout-à-fait si torrentielle et enfin la mer paraissait un peu moins mauvaise.

Outre les journées du 24, du 25 et du 26 qui ont donné 56 millimètres d'eau, il a plu modérément dans l'après-midi du 19, dans la nuit du 21 au 22, dans la matinée du 22, dans la soirée du 30; la quantité totale d'eau recueillie à l'udoinètre dans cette quinzaine s'élève à 187 millimètres. Il n'y a eu que deux jours de neige, le 16 et le 30; le mauvais temps du 24 a été précédé de petites gélouées qui n'ont duré qu'une demi heure. Nous avons oublié de citer dans notre précédent aperçu, le verglas de la soirée du 6, d'autant plus remarquable que l'abaissement considérable de température qui s'est produit ne trouve pas sa cause principale dans la direction du vent régnant. La brume a été assez fréquente la semaine dernière, mais peu épaisse, si ce n'est dans les matinées du 22 et du 25; en résumé, le mois d'avril a donné 13 jours de brouillards peu persistants et plutôt modérés que forts, c'est-à-dire à peu près le même résultat que l'année précédente.

Il faut dire aussi que la température moyenne a été exactement la même qu'en 1865, c'est-à-dire 1°, 75.

La pression atmosphérique s'est maintenue à partir du 21 entre 656 et 738 millimètres; les journées du 16, du 17, du 18 et du 20 sont les seules qui se soient signalées par la hauteur du baromètre; la moyenne est inférieure d'au moins 8 millimètres à celle de la quinzaine précédente; aussi le ciel a-t-il été plus nuageux, le temps généralement incertain, l'atmosphère agitée, la pluie assez abondante. Nous avons néanmoins six belles journées à peu près, à noter: le 17, la soirée du 19, le 20, une grande partie du 21, le 23, la soirée du 25, la soirée du 28, le 29. Les journées du 17 et du 20 doivent être citées en outre pour le peu d'humidité de l'atmosphère; l'état hygrométrique a descendu jusqu'à 0,765, minimum qui est rarement atteint avant le mois de juin ou la fin de mai.

Les vents ont soufflé principalement de l'O. au N.O. et au S.O., et assez fort. Il est facile de remarquer qu'ils ont une plus grande tendance que dans les mois précédents à changer plus souvent dans la même journée et cette remarque concorde avec les difficultés que quelques bâtiments paraissent avoir éprouvées dans leur traversée de France à Saint-Pierre, pendant le mois d'avril. Nous avons déjà parlé des coups de vent du 24 et du 26; le 18, le 19 et le 20 sont après ces deux journées, celles où l'on a observé les brises les plus fraîches.

Les phénomènes électriques ou lumineux consistent en trois aurores observées le 16, le 17 et le 19, et dans deux halos solaires observés le 20 et le 21.

Nous croyons devoir mentionner, en terminant, le peu de progrès de la température de la mer en rade de Saint-Pierre, température

encore très-basse comparativement aux observations de quelques années qui précédent.

Saint-Pierre, le 2 mai 1866,  
A. LOUDET. Pharmacien de la marine.



## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### A VENDRE OU A LOUER :

Un établissement de commerce se composant de .  
1<sup>o</sup> Deux magasins servant de dépôt de marchandises;  
2<sup>o</sup> Une grande boutique avec comptoir y attenant;  
3<sup>o</sup> Une maison d'habitation avec grand jardin et cour, ayant issue sur le chemin qui le sépare de la grève Beau-bassin.

Le tout situé rue Grandchain.

4<sup>o</sup> Un magasin avec boutique situé rue Lamentin.  
S'adresser pour traiter, à M. HUMBERT, gérant de la maison A. DEMALVILAIN.

Saint-Pierre, le 3 mai 1866.

2 — 4

### Mouvements du port de Saint-Pierre.

#### ENTRÉES.

Le 3 mai. — Le br. fr. *Augustine*, cap. Vaudelet, ven. de Saint-Servan, chargé de diverses marchandises. (passagers : 6 marins-pêcheurs.) — La goë. fr. *Aimable-Marie*, cap. Touzé, ven. de Granville, chargée de diverses marchandises. (passagers : 5 marins-pêcheurs.) — Le br. fr. *2 Pierre*, cap. Devesme, ven. de St Martin, — Le br. fr. *Mathilde*, cap. Galence, ven. de Saint-Servan, chargé de diverses marchandises. (passagers : 1 marin-pêcheur.) — La goë. fr. *pauvre Orpheline*, cap. Bruère, ven. de Saint-Malo, chargée de diverses marchandises. (passagers : 14 marins-pêcheurs.) — Le t. m. fr. *Félicité*, cap. Fréchon, ven. du banc (7,000 morues.)

Le 4. La goë. fr. *Mauve*, cap. Massu, ven. de Saint-Servan, chargée de diverses marchandises. (passagers : 4 marins-pêcheurs.) — Le t. m. fr. *Georges-Paul*, cap. Roussel, ven. de Cadix, chargé de sel. — La goë. fr. *Coquette*, cap. Boyen, ven. de Granville, chargée de diverses marchandises. (passagers : 1 marin-pêcheur.) — Le br. fr. *Colombe*, cap. Benie, ven. de Saint-Servan, chargé de diverses marchandises. — La goë. fr. *Jeune Auguste*, cap. Magnant, ven. du banc. (7,000 morues.) — Le br. fr. *Gustave*, cap. Forcel, ven. du banc, (4,000 morues.) — Le br. fr. *Liquidateur*, cap. Chambert, ven. du banc, (14,000 morues..)

Le 5. — La goë. ang. *Gladiator*, cap. Westeber, ven. d'Halifax, chargée de planches. — Le t. m. fr. *Aimé-Alfred*, cap. Mozé, ven. de Dieppe, chargé de sel. — Le t. m. fr. *Hortense*, cap. Boisel, ven. de Dieppe, chargé de sel. — La goë. fr. *Violette*, cap. Denis, ven. de Granville : chargé de diverses marchandises. (4 marins-pêcheurs.)

Le 7. — La goë. fr. *Aleyon*, (comp. gén. tran., en relâche.) — La goë. fr. *Adrien*, cap. Lapeyre, ven. du banc, (12,000 morues.) — La goë. fr. *Arbutus*, cap. Raoult, ven. du banc, (1,800 mortues.) — La goë. ang. *Indienne*, cap. Boucher, ven. de Québec, chargée de diverses marchandises.

Le 8. — La goë. fr. *Impératrice*, cap. Demoneuit, ven. de Sidney, chargée de charbon. — Le t. m. fr. *Michel-Emile*, cap. Delabarrière, ven. de Granville, chargé de diverses marchandises. (passager : M. Lebrun.)

#### SORTIES.

### ALLANT SUR LE BANC DE TERRE-NEUVE :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime :)

Gœlettes locales : — Le 23 avril. — Deux pères, patron Fauchan,

— Emilie, patron Piton, — Comète, p. Danuet, — Mère de famille, p. Richard, — Anna-Adèle, p. Goudé, — Orénaque, p. Cadiou, — Champion, p. Gaudé, — Joséphine, p. Andrieux.

Le 24. — Napoléon III, p. Hébert, — Hirondelle, p. Richard, — Courageuse, p. Jugon, — Marie-Joseph, p. Horel, — Arbutus, p. Raoult, — Aigle, p. Ceste, Récompense, p. Bernard.

Le 25. — Jacques français, p. Artur, — Lucie, p. Legasse, — Saint André, p. Panier, — Louisiana, p. Poirier, — Aleyon, p. Levantan — Brunette, p. Lescoublet, — Marie, p. Lafond, — Harmonie, p. Lorieux, — Betsy, p. Eguay, — Gentilla, p. Thébaut, — Entreprise, p. Enguehard, — Miquelonaise, p. Hart, — Bonita, p. Legasse, — Confiance, p. Daguenet.

### ALLANT AU GOLFE SAINT-LAURENT :

Le 23 avril. — Joséphine, patron Lancelier, — Emilie, p. Lessard, — Aimable-Elisa, p. Jagoret.

Le 24. — Atalanta, p. Pian, — Neustrie, p. Leblanc.

Le 25. — Economie, p. Béchet, — Marquis de Canisy, p. Béchet.

### ÉTAT CIVIL

du 3 au 10 mai 1866 inclusivement.

#### NAISSANCES.

Le 3 mai. — VIERFOND, Louis-Eugène.

Le 5 — LEDRET, Marie-Emilie, — ARNAU, Marie-Virginie.

#### DÉCÈS.

Le 7 mai — LAMARE, Joseph, (maître au cabotage) âgé de 38 ans, né à Pluner, (Côtes du Nord).

### ABATTOIR PUBLIC.

État des animaux abattus depuis le 4 mai jusqu'au 10 mai inclusivement.

DATES.	BOEUFFS ET VACHES.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
4 mai . . .	1	«	«	«
5 . . . .	2	«	«	1
6 . . . .	«	1	«	«
7 . . . .	2	«	«	1
8 . . . .	«	2	1	«
9 . . . .	1	11	8	«
10 . . . .	«	«	«	«
Totaux..	6	14	1	2

### EN VENTE, A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR :

LA FEUILLE OFFICIELLE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Paraissant tous les samedis.

Prix du numéro : 50 centimes.

Les demandes d'abonnement à la feuille officielle de Saint-Pierre et Miquelon doivent être adressées à l'imprimerie.

Saint-Pierre.— Imprimerie du Gouvernement.